Depuis qu'il est aux affaires, qu'a fait, à ce point de vue, le gouvernement pour le personnel judiciaire? Le garde des sceaux n'a voulu s'en rapporter qu'à des documents écrits faisant connaître l'attitude des magistrats sous le précédent gouvernement.

Il a vu les uns dociles instruments du pouvoir, et les autres au contraire, résistant à son impulsion. Les uns et les autres ne pouvaient être également traités; cinq procureurs généraux ont été destitués, deux ont été déplacés. Il en a été de même pour les procureurs de la République. 168 juges de paix ont été déplacés, 177 ont été révoqués. On n'a jamais dit que l'œuvre était terminée.

Le 4 ou 5 janvier, l'établissement de la conformité d'opinion entre les pouvoirs publics imposent plus de sévérité pour les actes passés et pour l'avenir.

On tiendra compte des services judiciaires rendus, et on ne pourra traiter un ancien magistrat qui va obtenir sa retraite comme un nouveau venu dans la carrière.

Le précédent orateur a conseillé des réunions de sénateurs et de députés; (Bruit.) ce moyen ne peut être mis en pratique, le ministre doit garder toute sa responsabilité. L'orateur n'hésite pas à s'approprier les sentiments exprimés par le précédent orateur.

Personne plus que lui n'est attaché au gouvernement actuel, et il a été des premiers à proclamer le nom de la République en demandant que M. Thiers fût nommé président; depuis, il a suivi toutes les phases de l'institution républicaine, y a pris une part modeste, mais ferme, il espère que l'épreuve de 1880 se passera aussi heureusement que celle qu'on vient de traverser et nul n'y applaudira plus vivement que lui. (Applaudissements).

M. Madier de Montjau dit qu'il entre dans ce débat avec un sentiment pénible. On ne dit rien pas volontiers les actes d'un homme avec qui l'on a, pendant un an, combattu des périls communs; mais il faut que la situation actuelle fasse place à une situation normale et parlementaire.

Le ministère est entré aux affaires dans un moment de crise violente et, à ce qu'il semblait, pour traverser la période à courir jusqu'aux élections sénatoriales. C'est à ce titre qu'il a accepté, bien qu'il ne représentât pas exactement la majorité; depuis lors, il a vécu honorablement et il a rempli la mission dont il s'était chargé.

Mais, il n'est pas exact de dire que les élections du 5 janvier aient été une approbation et un encouragement à la politique du ministère, elles ont été la libération de la République.

Le ministère l'a si bien senti lui-même, qu'il a cru devoir formuler un programme comme s'il était nommé de la veille. Si ce programme avait été l'exposé d'une politique nouvelle; si le ministère s'était transformé pour donner au pays des satisfactions hautement réclamées on n'aurait pu ne pas s'arrêter à des questions de personnes; mais ce programme, plus pâle et plus incomplet encore que celui de 1876, n'a reçu des explications qui viennent d'être fournies par M. le président du conseil aucune lumière, aucune force nouvelle: on y annonce la présentation de projets de lois, mais sans indiquer ce que contiendront ces projets.

Ferait-on des lois libérales ou des lois républicaines? Le conseil d'Etat sera-t-il profondément transformé pour être mis en harmonie avec les institutions républicaines? On y introduira huit membres nouveaux, mais les choix déjà faits ne sont pas propres à rassurer sur les choix à faire. (Très-bien! à gauche.)

La destitution de cinq procureurs généraux et le déplacement d'un certain nombre de juges de paix donnent-ils donc une satisfaction suffisante aux plaintes légitimes du pays? On peut croire que M le garde des sceaux n'hésitera pas moins à frapper désormais qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Partout se retrouve la trace d'une influence qui aurait dû disparaître dès le 14 décembre 1877. Il n'a rien été changé aux grands commandements, à l'institution de la gendarmerie, et il n'est pas jusqu'à la nomination du nouvel ministre de la guerre qui ne semble avoir été imposée par une volonté autre que celle du cabinet.

La France veut la paix et la stabilité; elle ne peut les avoir définitivement tant qu'on ne l'aura pas débarrassée des parasites et des chancres qui la rongent, tant que la République sera servie par des fonctionnaires qui, au fond, la détestent.

Vainement espère-t-on que le ministère donnerait satisfaction au pays en concédant quelques révocations.

En lâchant la main, le ministère perdrait sa dignité sans que le pays y trouvât ce qu'il attend. Il vaut mieux que la séparation s'accomplisse avant que le conflit ait été envenimé par des débats successifs dont la conséquence pourrait être une déplorable scission des gauches.

On ne ferait ainsi qu'encourager les adversaires de la République en décourageant ses amis. Que demandent ces populations vaillantes qui, depuis 1871, luttent pour la République?

Non pas des hécatombes, elles demandent seulement qu'on les assure contre les violences et les taquineries de fonctionnaires hostiles, qui s'attachent à vexer, à poursuivre de leurs rigueurs tous ceux qui osent être républicains.

Sous la République, elles demandent qu'on les tire enfin d'une situation indécise et équivoque. Ce sera le meilleur moyen d'assurer la paix et le calme auxquels tout le pays aspire. (Applaudissements à gauche.)

M Floquet dit qu'il ajoutera quelques paroles à l'éloquent discours qu'on vient d'entendre, parlera au nom d'un groupe important de la Chambre. La question est simple et ne comporte aucun sujet d'irritation en présence d'hommes pour lesquels la majorité professe la sympathie et le respect.

Il ne peut non plus y avoir de conflit avec le Sénat, heureusement transformé.

Cette question est celle-ci: le cabinet actuel est-il en harmonie avec la situation nouvelle?

On n'a point encore affirmé que le président du Conseil représentait la majorité de la Chambre. Et, en effet, si ce cabinet a été un défenseur incorruptible de la République, (Très-Bien!) en attendant les élections sénatoriales, il n'est plus aujourd'hui, avec le mouvement démocratique, nécessaire et possible. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Depuis quelque temps cette idée était admise et l'on pensait que le cabinet devait se transformer. Le cabinet, lui, a pensé qu'il était toujours en harmonie avec les vœux du pays et représentait toujours la majorité de la Chambre.

On a pu ait dû respecter cette erreur et attendre les lois de son initiative, jusqu'au moment où le désaccord éclaterait; mais le cabinet a voulu interroger l'Assemblée et lui demander un témoignage de confiance absolue et durable. A l'appui de cette demande, il a présenté une déclaration pour ceux qui savent les vœux, les espérances du pays et ses nombreuses déceptions depuis sept ans. (Très-bien! très-bien! Pour ceux qui se souviennent des tentatives monarchiques, de la dissolution, de toutes les persécutions que la France a subies (nouvelle approbation); de tous les ajournements qu'on lui a imposés, on conviendra que ce programme n'est pas celui qui était dû à la victoire du 5 janvier. (Applaudissements.)

C'est à ce moment que la déclaration du gouvernement est tombée comme de la glace sur l'enthousiasme de la Chambre. C'est ainsi que le gouvernement a interprété le sentiment du pays. (Nouveaux applaudissements.)

Ce ministère est une concession faite de mauvaise humeur aux désirs des collèges électoraux. (Bruits divers.)

Que voulait le pays? une loi d'amnistie dont le Parlement fixerait les limites, il voulait que le nom de ses représentants fût attaché à une grande mesure; on a multiplié des grâces, mais pourquoi ont-elles été si tardives. (Très-bien à gauche?)

Les promesses législatives ne sont pas plus grandes; le domain législatif de la monarchie reste presque entier. On ne pense même pas à garantir la laïcité de l'instruction.

Même indécision en ce qui concerne la question religieuse. La Chambre a cependant sur ce point manifesté sa pensée.

Que promet-on? Une impartialité sereine contre les agressions qui se sont manifestées encore dans de récents mandements. (Applaudissements à gauche.)

On ne peut accepter le projet sur le conseil d'Etat qui est un obstacle, et qui doit commencer la réforme du personnel, si on veut qu'elle soit efficace.

Le gouvernement n'a rien à ajouter à ce qu'il a dit sur le personnel dans son programme. Sur ce point, la Chambre a une grande responsabilité qu'elle ne doit pas oublier. (Très-bien!)

En 1876, le gouvernement se montrait beaucoup plus affirmatif et tenait un langage beaucoup plus ferme; cependant, il était resté assez de fonctionnaires qui se sont mis au service du 16 mai.

On n'avait donc pas fait de grandes réformes; rien ne fait croire qu'on en fera davantage, malgré les plaintes incessantes de la majorité des membres de la Chambre. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

On ne demande pas au garde des sceaux de toucher à l'inamovibilité de la magistrature, mais quand la magistrature n'est pas inamovible, n'y a-t-il rien à faire? Tout le monde n'a-t-il pas été ému du scandale de l'affaire Bastien? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

On n'a pas même pu obtenir la subordination de la gendarmerie au pouvoir civil. On avait promis une circulaire pour régler la question: jamais la circulaire n'a paru. Les délégués de la majorité ont dû avouer leur défaite et leur impuissance.

Cet état de choses peut-il durer? Qu'on se rappelle le passé: la majorité a déjà, après les élections de 1875, demandé la réforme complète du personnel dans une réunion préparatoire des gauches de la Chambre et du Sénat.

M. Gambetta lui-même s'était prononcé énergiquement dans ce sens. On sait comment le cabinet qui vint alors remplit cette mission. On retrouva son personnel au 16 mai.

Tel fut le résultat d'une faiblesse; il ne faut plus commettre une semblable faute. Les élections du 5 janvier se sont faites sur cette question: libérer la représentation nationale, empêcher tout conflit entre le Sénat et la Chambre.

Les élections n'ont pas été faites pour prolonger l'existence du cabinet; elles ont une portée plus haute et plus large. (Très-bien! à gauche.) Il n'est pas exact que ces élections aient donné la majorité au centre gauche; c'est, au contraire, le centre gauche qui a le moins gagné.

D'ailleurs, le programme a été le même pour tous les candidats. Une circulaire signée par un membre du centre gauche admet la suspension de l'inamovibilité de la magistrature et toutes les autres réformes que réclame la majorité de la Chambre, en y comprenant l'amnistie.

Certains esprits voudraient accorder au cabinet une confiance limitée provisoire jusqu'à ce qu'une loi apportât l'occasion de le renverser.

Cette tactique serait dangereuse. La Chambre est libre; elle a à côté d'elle un Sénat sympathique à ses efforts.

Si elle accorde la confiance au cabinet et que dans deux ou trois mois elle le renverse, que pensera-t-on du parti républicain, de son instabilité. (Très-bien! très-bien!)

On peut éviter ce danger en ayant le courage de résoudre la crise de façon à n'y plus revenir.

Mais quel sera le programme? Celui du pays, celui de l'union permanente des gauches. Tel sera aussi le ministère. Il durera longtemps car son programme sera la moyenne des opinions de tous les groupes de la gauche, moyenne qui sera facile à dégager. Le salut de la République au milieu de ses traverses a été l'union des gauches; cette union doit se symboliser dans le cabinet. (Applaudissements à gauche.)

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, demande à la Chambre de suspendre la séance.

La séance est suspendue à cinq heures un quart.

La séance est reprise à 6 h. 10 min.

M. le président déclare que la discussion générale est close.

M. Jules Ferry dépose le texte d'un ordre du jour motivé portant que: « La Chambre, confiante dans les déclarations faites par le Ministère et comptant que le Cabinet ayant la pleine liberté de son action, n'hésitera pas à donner satisfaction aux vœux du pays, notamment en ce qui concerne le personnel administratif et judiciaire, passe à l'ordre du jour. »

M. le président annonce que le Gouvernement accepte cet ordre du jour.

M. Floquet demande l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité est mis aux voix.

L'ordre du jour pur et simple est rejeté par 222 voix contre 168.

Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour motivé.

L'ordre du jour présenté par M. Ferry est adopté par 223 voix contre 121.

La séance est levée à 7 h. 20 min.

Roubaix Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Propagateur* publie, dans son numéro d'aujourd'hui un extrait du procès-verbal imprimé de la séance du conseil municipal de Lille du 19 novembre dernier que nous nous empressons de reproduire:

« M. Rigaut, adjoint, délégué par « l'instruction publique, a constaté « que, si, à Lille comme à Saint-« Etienne, la moitié des classes était « confiée aux Frères, nous pourrions « réduire notre budget de 65.000 fr. « au moins par an, et probablement « d'une somme plus forte. »

A bon entendeur, demi-mot.

—

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de prévenir les jeunes gens de la classe 1878, que les opérations du tirage au sort auront lieu le samedi 25 janvier 1879, pour le canton Est à 9 heures précises du matin; Ouest à 1/2 du soir.

Le Maire,
CH. DAUDET.

—

Dans le scrutin sur l'ordre du jour motivé présenté par M. Jules Ferry, (interpellation de M. Sénard) les voies des députés du Nord se sont réparties de la manière suivante:

Ont voté pour: MM. Bertrand-Milcent, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Charles Mention, *Scrépel*, Telliez-Béthune, Trystram.

N'ont pas pris part au vote: MM. Alfred Girard, Georges Brame, *Debuchy*, de La Grange, Gustave Masure, Plichon, des Rotours.

Absent par congé: M. Ioos.

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple présenté par M. Floquet à propos de la même interpellation, les représentants du Nord avaient voté ainsi qu'il suit:

Pour l'adoption: MM. Alfred Girard, Gustave Masure.

Ont voté contre: MM. Bertrand-Milcent, *Debuchy*, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Charles Mention, des Rotours, *Scrépel*, Telliez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote:

MM Georges Brame, baron de La Grange.

Absent par congé: M. Ioos.

—

Une demande de congé d'un mois a été faite hier, à la Chambre, par M. Bertrand Milcent, député de la circonscription de Cambrai. Ce congé a été accordé.

—

Deux demandes de scrutin public ont été déposées hier, à la Chambre, à propos de l'ordre du jour présenté par M. Jules Ferry. Parmi les noms des députés signataires de ces demandes, nous remarquons ceux de MM. Pierre Legrand et Guillemin, députés du Nord.

—

Un arrêté préfectoral fixe l'ouverture de la première session de 1879, des conseils municipaux du Nord, du 2 au 9 février prochain; ils seront clos le dixième jour après leur ouverture, suivant la loi.

—

M. le Président de la Chambre de Commerce vient de recevoir la lettre suivante de M. le directeur-général des postes:

Paris, 10 janvier 1879

Monsieur le Président,

Vous avez demandé de nouveau que les correspondances apportées par les courriers de *dix heures cinquante minutes du matin* et qui, dans l'état actuel des choses, ne sont distribuées que vers *deux heures et demie du soir*, soient mises en distribution dès leur arrivée au bureau de Roubaix.

J'ai pris, à la date du 16 janvier courant, une décision autorisant la création de cinq nouveaux emplois de facteur à Roubaix.

Cette création permettra de donner pleine satisfaction au désir que vous avez exprimé.

Agréez, etc.

Le sous-secrétaire d'Etat des finances
COCHERY.

—

M. Verron, directeur de la succursale de la Banque de France de Roubaix-Tourcoing, vient d'avoir la douleur de perdre son fils aîné, M. Paul Verron, âgé de 28 ans, pharmacien de 1re classe à Valenciennes, ancien interne des hôpitaux de Paris, jeune homme des plus distingués.

Tous ceux qui ont pu apprécier la bienveillance éclairée et l'esprit vraiment élevé et libéral en affaires, de l'honorable directeur de la Banque de France, prendront part au deuil profond qui le frappe dans ses plus chères affections.

—

Les opérations du tirage au sort ont commencé ce matin, à Tourcoing par les jeunes gens du Canton-Sud. L'après-midi a été réservé au Canton-Nord.

—

Le vice-amiral sénateur, ministre de la marine et des colonies, a décerné, par divers décisions rendues dans le courant du 4e trimestre 1878, des récompenses pour faits de sauvetage aux personnes ci-après dénommées, et appartenant au sous-arrondissement de Dunkerque:

Huysman (François-Désiré), patron pêcheur; témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Dunkerque, 2 septembre 1878

Huret (Clément-Louis), novice; témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Dunkerque, 5 octobre 1878.

Leprêtre (Jean-Baptiste-Joseph), patron pêcheur; médaille de 1re classe, argent. — Sauvetage d'un homme. Au large de Dunkerque, 21 octobre 1878.

Jandekeyn (Jacques-François), matelot; médaille de 2e classe, argent; Maryn (Emile-Hippolyte-Gustave), matelot; médaille de 2e classe, argent; Siven (Engelbert-Jean), matelot; médaille de 2e classe, argent; Baude (Charles-Joseph), matelot; médaille de 2e classe, argent; Bollangyer (Louis-Jean-Désiré), matelot; médaille de 2e classe, argent; Deuwel (Jérôme-Gustave-Cornil), matelot; médaille de 2e classe, argent; Demester (Louis-Jean), matelot; médaille de 2e classe, argent. — Secours au trois-mâts anglais *Janet-Forbes* et à la goélette suédoise *Kepler*. Au large de Dunkerque, 5, 9 et 10 novembre 1878.

Lefebvre (Charles-Jean-Ernest) pilote; médaille de 2e classe, or; Claeyssen (Jean-Jacques-Edouard), quartier-maître de manœuvre; témoignage officiel de satisfaction; Norbert (Jean-Charles), matelot; témoignage officiel de satisfaction; Costard (Armand-François), matelot; témoignage officiel de satisfaction. — Secours au trois-mâts anglais *Janet-Forbes*. — Au large de Dunkerque, 5 novembre 1878.

Gossin (Charles-Alexis), pilote; médaille de 1re classe, or; Marquette (Pierre-Emile), matelot; témoignage officiel de satisfaction; Weus Henri-Jean-Eugène), matelot; médaille de 2e classe, argent; Flamein (Edouard-Léon), matelot; témoignage officiel de satisfaction; Labat (Antoine-Nicolas) matelot; témoignage officiel de satisfaction; Huret (Auguste-Pierre), matelot; témoignage officiel de satisfaction. — Secours à la goélette suédoise *Kepler*. Au large de Dunkerque, 9 et 10 novembre 1878.

Tourneur (Pierre-Félix), matelot; témoignage officiel de satisfaction. — Secours à l'équipage du trois-mâts *la Caroline*. Dunkerque, 9 novembre 1878.

Delannoy (Jean-Adolphe, aspirant-pilote; jumelle; Mulard (Antoine-Pierre), pilote; montre en or; Lasquellec (Pierre-Hyacinte), aspirant-pilote; médaille de 1e classe, or; Lesage (Jacques-Léon), aspirant-pilote; médaille de 1re classe, argent; Lasquellec (Louis-Hippolite), matelot; témoignage officiel de satisfaction; Caffier (Michel-Eugène), matelot; témoignage de officiel de satisfaction; Sévenard (Léon-Charles matelot; témoignage officiel de satisfaction; Lebon (Auguste), matelot; témoignage officiel de satisfaction; Deporte Jacques), matelot; médaille de 2e classe, argent; Devadder, sujet belge; témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage de l'équipage du brig norwégien, *Osterrösoer*. A 300 mètres de la jetée est de Calais, 9 novembre 1878.

Etienne (Louis) matelot; médaille de 2e classe, argent. — Sauvetage d'un enfant. Boulogne, 14 juin 1878.

Térard (François Jean-Baptiste), aspirant pilote; médaille de 2e classe, argent. — Sauvetage d'une jeune fille. — Boulogne 27 septembre 1877.

Merlin (Jean-Baptiste) garde-maritime témoigne officiel de satisfaction. — Secours à un bateau de pêche en détresse. Equihen, 6 novembre 1878.

Sachet (Georges-Louis-Lotz), attaché aux bureaux de la préfecture de la Seine à Paris, médaille de 2e classe, argent. — Sauvetage d'une dame] Berck, 23 août 1878.

—

Par arrêté du 20 janvier, les barrières de dégel sont ouvertes sur les chemins d'intérêt commun de l'arrondissement de Lille.

—

Nous apprenons que M. Parent fils, industriel à Lannoy, qui se trouvait samedi dans le train belge qui a déraillé à Bassigny, a échappé comme par miracle à la mort, qui est venue frapper d'autres voyageurs en première classe.

Il a été lancé dans un champ voisin et a pu se relever, étourdi, mais sans blessure.

—

Le 1er février prochain, un concours sera ouvert aux Ecoles académiques de Lille pour la collation de la bourse Wicar à un peintre, en remplacement de M. Wugh, décédé.

Deux candidats se sont fait inscrire.

—

Un habitant de la rue des Longues-Haies, François Degufroy, tisserand, s'est donné la mort, ce matin à neuf heures et demie, en se pendant à la porte de sa chambre à coucher. C'est une enfant âgée de 12 ans, la fille du suicidé, qui a découvert le cadavre et donné l'alarme aux voisins.

François Degufroy était, depuis quelque temps déjà, atteint d'aliénation mentale. Il venait de sortir de l'hôpital de Roubaix où il avait été soumis au traitement spécial aux aliénés.

—

Depuis deux mois, les cas de mort subite deviennent de plus en plus fréquents à Roubaix. Un ouvrier, Henri Stock, employé comme tisserand dans l'établissement de M. Allart-Rousseau, au Galon-d'Eau, était occupé, ce matin, à surveiller la marche de son métier, quand ses voisins le virent tout-à-coup s'affaisser pendant que son visage se couvrait d'une pâleur cadavérique. On croyait à une syncope; mais tous les soins donnés à Henri Stock, furent inutiles. Il avait cessé de vivre. Cet homme a succombé aux suites de la rupture d'un anévrisme.

—

La police recherche, en ce moment, une piquirière, âgé de 20 ans, Mlle Florine Lombart, prévenue de vol de robes, jupons, etc. au préjudice d'une ouvrière bobineuse du fort Sacen, rue de la Perche. On croit que Mlle Florine a franchi la frontière.

—

L'état du malheureux Vial, victime de l'accident arrivé, samedi soir, dans le peignage mécanique de MM Amédée Prouvost et Ce s'est sensiblement amélioré. Les fractures ont été remises et l'amputation, que l'on avait un moment, jugée nécessaire, n'aura pas lieu.

—

Un vagabond du nom de Jean Baptiste W.... a été arrêté hier, dans une cave située sous la machine d'un établissement industriel de la rue Nain. Il y avait à peine huit jours que ce jeune homme était sorti de la prison de Lille où il avait été incarcéré pour vol.

—

Un cheval attelé à une voiture de boulanger s'est emporté, hier, dans la rue du Moulin-de-Roubaix et a parcouru à fond de train la rue Neuve dans toute sa longueur. Il a été arrêté au moment où il s'engageait dans la rue du Vieil-Abreuvoir. Il n'y a eu aucun accident à déplorer. Le propriétaire du cheval, un boulanger de la rue d'Inkermann, a été l'objet d'un procès-verbal pour abandon de voiture sur la voie publique.

—

Un cadavre a été retiré, avant-hier, du canal de la Lys, à Menin.

On se rappelle que dans son numéro du 20 Décembre dernier, la *Gazette* a signalé la disparition d'un habitant de Bousbecques, Jean-Gadenne, marchand de lin, âgé de 34 ans. C'est le cadavre de cet homme qui vient d'être découvert à Menin.

Quoique son séjour dans l'eau paraisse remonter au jour de sa disparition (18 décembre), Gadenne a été parfaitement reconnu par sa famille. L'examen du cadavre n'a révélé aucune trace de blessure.

La mort peut-être considérée comme accidentelle.

On sait que Gadenne, était allé voir un bateau rempli de betteraves échoué sur les bords de la Lys Il est probable que c'est à cette curiosité qu'il a dû la mort.

Ce sont deux ouvriers charges de placer des planches pour la hausse et la baisse du bassin qui ont fait la découverte du cadavre.

—

Les jeux de hasard sont interdits en France.

Faisant foin de cette interdiction, le jeune Jean-Baptiste Lorthiois de Roubaix, âgé de 15 ans, s'était établi près de la ferme Toulemonde, sur la route de Mont-à-Leux, avec un *Paroli*. Un [redacted] port et... les lois de l'équilibre, par un sieur Hanley, antispirite qui, préalablement, avait absorbé, sans doute, trop de spiritueux.

Après une culbute homérique où l'opérateur perdit son lorgnon et le peu qui lui restait de sang froid, la toile s'est baissée au milieu des huées et des sifflets.

Le régisseur appelé par le public, ayant exprimé les regrets de l'administration, la salle fut évacuée aussi ôt, mais un certain nombre de spectateurs se massèrent autour du contrôle en réclamant leur argent. — Le commissaire de service leur fit comprendre qu'ayant accepté les explications du régisseur, ils auraient grand tort de persister dans leurs réclamations.

La foule s'est dispersée sans autre incident.

—

Les Lapons obtiennent en ce moment au Jardin zoologique de Lille, un succès de couleur locale des mieux réussi, avec l'accompagnement obligé de neige, de verglas et de froid intense dont l'hiver nous gratifie.

La peinture, la gravure, la littérature des voyages, surtout, ont prodigué ce tableau de traineaux attelés de rennel, où sont montés des hommes petits, trapus, énergiques; des femmes aux costumes pittoresques, enfouies dans des fourrures d'où ne sortent que les mains, gantées d'énormes mitaines, et la tête coiffée d'un capuchon en forme de bonnet phrgien.

Le rond point du Jardin zoologique offre aujourd'hui cette réalité qu'il faudrait aller chercher au pôle nord.

Encore un progrès réalisé. Grâce à la multiplicité et à la vitesse des communications et des transports, il n'est plus besoin de sortir de chez soi pour voir les différents pays. Les pays viennent vous trouver. Il ne faut pas désespérer de voir avant peu les Alpes ou les Pyrénées exhibées dans la plaine du Champs-de-Mars, ou une chasse au tigre dans les jongles des fossés de la Citadelle.

—

La quinzième édition de l'*Almanach-Annuaire* des villes de Roubaix et Tourcoing, Croix, Fiers, Halluin, Hem, Lannoy, Mouveaux, Wasquehal et Wattrelos, édité par M. Lesguillon, fils, vient de paraître.

L'éditeur de cet ouvrage a tenu les promesses qu'il avait faites, les années précédentes; les soins apportés aux renseignements et à la rédaction en ont fait un *guide complet* pour les commerçants de Roubaix-Tourcoing et pour les étrangers qui entretiennent avec ces deux villes des relations commerciales un guide tout à fait *indispensable*.

L'*Almanach-Annuaire* ne pourra donc être que favorablement accueilli.

Ephémérides Roubaisiennes

21 JANVIER 1861. — Lettre de M. le Ministre du Commerce qui déclare que le taux de 7 1/2 pour %, proposé pour le conditionnement du coton à Roubaix, n'est plus d'accord en principe, avec la nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat; qu'en a décidé que dorénavant on n'admettra plus, dans les statuts d'un bureau de conditionnement, la fixation d'une quantité d'eau de reprise, aussi bien pour la soie que pour la laine et le coton, et que toute liberté sera laissée aux appréciations et aux transactions privées; qu'en conséquence il y a lieu de modifier dans ce sens les statuts approuvés par le décret d'institution.

THE LEURIDAN.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 janvier. — Auguste Verbeke, rue du Fresnoy, cour Flipo, 1. — Charlotte Quint, rue du Moulin, 53. — Palmyre Duflot, rue Decrème: — Léon Descamps, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 43, — Marie Catrice, rue de l'Hommelet, 37. — Marie Bonnave, rue Nain, 3. — Blanche Laurent, rue de Sébastopol.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 janvier. — Victoire Descourcelle, 88 ans, aux Petites-Sœurs. — Mélanie Clawat, 49 ans, Hôtel-Dieu — Pauline Vaicke 27 ans, sans profession, rue du Fresnoy, 86. — Louise Marquily, 44 ans, rue de Lannoy, 243. — Alphonse Lerouge 10 mois, rue d'Alma, 202. — Jeanne Couplet, 4 mois, rue St-Vincent-de-Paul. — Marie Lemaître, 61 ans, au Pile, grande cité, 57.

CONVOI FUNÈBRES & OBITS

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 22 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elisabeth TOILLIER, épouse de Monsieur Victor STACIUS, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1878, dans sa 38e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 22 janvier 1879, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de: Monsieur Eloi MUSIN, décédé à Roubaix le 18 janvier 1878, à l'age de 73 ans, et de Dame Octavie WILMART, son épouse, décédée à Thieusies (Belgique), le 20 août 1878, à l'âge de 62 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette rubrique paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fonte 1517

Brevets d'invention

V. DUBREUIL, ingenieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

— Le montant des pertes occasionnées par l'incendie des magasins d'huile de M. Lavergne de Dunkerque, s'élève à 80.000 fr Il y a assurance à deux Compagnies pour 240.000 francs.

— On vient de saisir dans la commune d'Estrées, canton d'Aubigny, cinq pièces fausses de cinq francs, à l'effigie de Louis-Philippe, 1834.

Ces pièces ont été émises dans plusieurs cabarets, et les cabaretiers qui ignoraient que ces pièces étaient fausses ont été les victimes de ces escroqueries. On recherche activement le faussaire et il pourrait bien tomber sous peu entre les mains de la justice.

Belgique

La catastrophe de Bassily. — Nous avons malheureusement à confirmer la nouvelle de la catastrophe de Bassily, que nous avons donnée hier.

Ainsi que nous l'avons dit, c'est le train express n° 592, partant de Bruxelles à 5 heures 20 du soir, pour Lille et Calais; qui a déraillé.

Ce train contenait une centaine de personnes; il se composait de dix voitures dont deux de première classe, quatre de seconde et quatre de troisième.

Les voyageurs avaient comme le pressentiment de ce qui devait arriver. Depuis le départ de Bruxelles, ils n'avaient pas cessé de ressentir des secousses tout à fait anormales et tellement violentes qu'ils avaient été à plusieurs reprises jetés les uns sur les autres. Aussi s'attendaient-ils à chaque instant à ce que le train déraillât.

L'accident s'est produit à 200 mètres environ de Bassily, qui se trouve à neuf kilomètres d'Enghien et est la deuxième gare après cette dernière localité en venant de Bruxelles.

Il pouvait être six heures du soir.

On ignore jusqu'à présent la cause de cette catastrophe; on avait d'abord pensé qu'elle était due à la rupture d'un rail: mais des renseignements que nous donnons ci-dessus, semble résulter que le déraillement a été occasionné par un vice de la machine. Comment, en effet, expliquer autrement les secousses ressenties par les voyageurs au départ de Bruxelles.

Quoiqu'il en soit, les conséquences ont été terribles.

La machine et le tender, ainsi que le fourgon, ont été lancés à droite de la voie; les voitures de troisième classe qui suivaient ont poursuivi leur chemin quelques instants et ont été précipités à gauche. Les voyageurs qui se trouvaient dans ces voitures en ont été quittes pour des contusions sans gravité.

Au moment où ces voitures quittaient la voie, la chaîne d'attache qui les reliait aux voitures suivantes qui étaient des voitures de 1re classe, s'est brisée et les voitures de première sont venues frapper contre la machine et le tender, qui étaient renversés et ont été littéralement pulvérisées.

Ces voitures ne contenaient que deux personnes, M. le baron d'Ogimont, qui a les deux jambes cassées, et M. le baron Dusart qui a une jambe coupée.

Les deux voitures qui suivaient les premières étaient des voitures de deuxième classe qui sont entrées l'une dans l'autre comme des goblets enchassés. C'est dans ces voitures que se trouvaient MM. Pisart Arnold de Roclange et Severin Fourreau. Celui-ci a été tué sur le coup M. Pisart est mort quelques instants après l'accident.

M. Fourreau se trouvait dans un compartiment de 3e classe, dans la voiture dans laquelle une autre a pénétré; les cloisons ont été violemment rapprochées et il a été étouffé entre elles.

Il ne paraît pas avoir souffert; quand on a retrouvé son corps, il avait le visage calme et tenait encore un cigare; la compression de la poitrine, l'écrasement du sternum avaient déterminé la mort.

Ce malheureux jeune homme n'était âgé que de 23 ans, il était né à Wavre, il se rendait à Ath où l'attendait sa fiancée et était porteur des pièces nécessaires à la publications des bans de mariage; elles ont servi à reconnaître son identité.

M. Arnold Pisard, de Roclange, a été trouvé suspendu entre deux wagons par la peau du ventre; il avait les intestins broyés et est mort au bout de deux heures de souffrances atroces.

Le corps de M. Fourreau a été réclamé par sa famille. Le cadavre de l'autre victime était encore hier après-midi dans la salle d'attente de Bassilly. Il avait été enfermé dans un cercueil.

Le machiniste a été tué sur le coup. Son corps a été transporté dans sa famille à Tournai.